

vice-rectorat  
Mayotte

Mamoudzou, le 16 octobre 2015

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE DE PROXIMITE DU 14/10/2015**

La séance est ouverte à 9h10

La liste des membres participants à la séance est portée en annexe 1.

Monsieur MOUIGNI Saïd se propose comme secrétaire adjoint de séance.

Le compte rendu de la séance du 27/08/2015 est adopté à l'unanimité.

**Madame le Vice-recteur** rappelle que 7 postes étaient encore en réserve pour faire face aux situations de tension à la rentrée 2015. Le travail de répartition de ces postes s'est fait en fonction notamment de l'implantation des « plus de maîtres que de classe », de l'évolution démographique par circonscription, du nombre de postes par circonscription.

**Mesures proposées :**

KOUNGOU : secteur en forte expansion – 3 attributions sans incidence sur les locaux (écoles en rotation)

- Élémentaire Majicavo Koropa 1
- Élémentaire Majicavo Koropa 2
- Primaire Majicavo Koropa 3

TSINGONI : attribution pour rééquilibrer avec l'école de Mroalé

- Élémentaire Combani 1

SADA : circonscription avec une forte pression démographique et peu de moyens « plus de maîtres que de classe »

- Élémentaire Chirongui 1
- Élémentaire Sada 2

BANDRABOUA : implantation à titre définitif d'un moyen déjà sur place

- Élémentaire Dzoumogné 1

DZAOUDZI : rééquilibrage de moyens dans la circonscription

- Transfert des 2 postes de la maternelle Labattoir 7 vers les élémentaires Labattoir 2 & 5

Le choix de privilégier les écoles élémentaires par rapport aux écoles maternelles dont les effectifs sont élevés s'explique par le fait qu'un moyen supplémentaire existe dans ces écoles avec la présence des ATSEM.

Sur Mamoudzou, les effectifs globaux sont inférieurs aux prévisions initiales ; la circonscription de Mamoudzou Nord va récupérer 15 salles à la rentrée de janvier 2016 et les trois circonscriptions de Mamoudzou sont celles qui ont le plus de moyens « plus de maîtres que de classe. Une réorganisation à l'interne est possible en fonction des évolutions des effectifs des écoles de cette zone.

Un projet de sectorisation sur Mamoudzou est porté par monsieur le maire qui veut scolariser uniquement les élèves de sa commune ; il faut rappeler que la contribution aux frais de scolarisation d'un enfant inscrit dans une école d'une autre commune que la sienne n'existe pas à Mayotte.

Madame le Vice-recteur souligne que la situation est moins alarmante que fin août. Madame le Vice-recteur se réjouit de voir que l'on a gagné le pari de la République puisque les élèves allophones sont inscrits dans nos écoles, les familles commencent à faire confiance à l'école et les élus comprennent la nécessité d'investir dans l'école.

Madame le Vice-recteur aborde ensuite la question des certificats de scolarité : elle a demandé l'arrêt de leur remise afin de protéger les directeurs ; un travail est en cours avec la Préfecture à ce sujet. Le problème vient de ce que les demandes portent sur cinq années alors qu'aucune base n'existe. Cela conduit à des « menaces » à l'encontre des directeurs puisque ces documents sont nécessaires pour obtenir la nationalité. Un trafic s'organise.

Madame le Vice-recteur évoque ensuite la problématique des élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire : il faut pouvoir distinguer les élèves scolarisés antérieurement de ceux qui ne l'ont jamais été ; on ne peut pas faire entrer les élèves dans les écoles sans préalable.

Madame le Vice-recteur propose qu'un SAS (UPE2A école) puisse être le moyen de repérer et d'accompagner ces élèves vers une scolarisation efficace.

Le représentant de l'UNSA souligne que le CASNAV est en métropole le moyen utilisé à cette action avec des moyens propres. Il est dommage selon lui d'utiliser des moyens d'accompagnement éducatif alloués pour les REP et REP+.

Il demande ce qu'il en est du moyen « personne ressource 1<sup>er</sup> degré » en collège et du projet de le réaffecter dans le 1<sup>er</sup> degré dès la rentrée 2016. Selon l'UNSA il faut attendre encore quelques années, le temps que le travail fait dans le 1<sup>er</sup> degré porte ses fruits.

Madame le Vice-recteur répond que ce projet a été très utile à un moment, qu'il est moins efficace aujourd'hui et rappelle que ce personnel 1<sup>er</sup> degré intervient sur le cycle III donc sur le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré. Aucune décision relative au nombre d'heures affectées sur un niveau ou un autre n'a été prise, l'organisation se fait selon un projet commun au chef d'établissement et à l'IEN de la circonscription.

Elle précise qu'il ne faut pas que l'on produise d'autre élèves NLNS (non lecteur non scripteur), il faut travailler dès le CP et ramener les personnes ressources 1<sup>er</sup> degré dans le 1<sup>er</sup> degré mais cela ne va pas se faire du jour au lendemain.

Le fait d'utiliser l'accompagnement éducatif doit permettre de créer des contextes nouveaux pour les élèves allophones qui peuvent ainsi être intégrés dans leur classe d'âge via des actions menées dans les quatre volets de l'accompagnement éducatif.

La séance prend fin à 11h00.

Le secrétaire de séance

Le secrétaire adjoint de séance

Le Vice recteur

Patricia JAILLET

Mouigni SAID

Nathalie COSTANTINI

Directeur par délégation  
du Centre de formation générale

Philippe LACOUTURE